

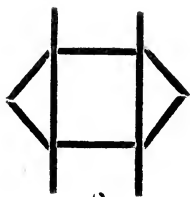
# REVUE

DE LA

308P

## NUMISMATIQUE BELGE;

1<sup>er</sup> VOLUME.



TIRLEMONT,

P.-J. MERCKX, IMPRIMEUR DE LA VILLE.

## RECHERCHES

*sur les seigneurs de Herstal et sur leurs monnaies.*

---

HERSTAL, (*Hersta, Haristal, Haristel, Heristel*), en latin *Herstallium, Harstallium, Heristalum* est un grand bourg situé près de Liège, sur la rive gauche de la Meuse. On en rapporte l'origine à un domaine appartenant aux princes qui plus tard formèrent, sous le nom de Carolingiens, la deuxième race des rois de France. On prétend que le nom de Herstal vient de Herr-Stal (*écurie du Seigneur*), et que primitivement un haras était établi dans ce domaine. Sans contester cette étymologie, qui du reste est assez plausible, il paraît certain que la plupart des ancêtres de Charlemagne habitèrent la villa de Herstal. Pépin-le-Gros prit même, de cette propriété, le nom de Pépin de Herstal, que les auteurs français changèrent en Pépin d'*Héristal*. Charlemagne séjourna souvent à Herstal; il y célébra les fêtes de Pâques en 771, 772 et 775 (1).

Lors de la décadence de l'empire d'occident, sous les indignes successeurs de Charlemagne, Herstal fit partie des domaines des ducs de la Basse-Lorraine ou Lotharingie et passa, avec ce duché, aux comtes de Louvain.

Après la mort de Henri V, comte de Louvain, en 1255, ses fils partagèrent son héritage. Henri, comme aîné, obtint le comté de Louvain; et Godefroid, fils puîné, reçut pour apanage les seigneuries de *Leeuwe, Gaesbeeke, Herstal* et autres, comme fiefs dépendant du Brabant (2).

Ce premier sire de Herstal adopta pour armoirie l'écusson de sable au lion d'argent couronné d'or. Ces armoiries sont celles du Brabant, sauf que Godefroid changea le lion d'or en un lion d'argent, pour indiquer sa qualité de fils cadet (5).

(1) Delvaux : *Dictionnaire géographique de la province de Liège*. Tome II, page 114.

(2) Butkens : *Trophées du Brabant*, livre VII, page 601 et suiv. de la 1<sup>re</sup> édition.

(5) Butkens, *ib.*

Godefroid épousa Marie, fille d'Arnould d'Audenarde; il mourut le 21 janvier 1255, et fut enterré à l'abbaye d'Afflighem, dont il fut l'un des bienfaiteurs.

Henri, fils aîné de Godefroid, sire de Herstal, succéda à son père, en 1255; il épousa Isabelle, fille du seigneur de Beveren et de Dixmude, dont il eut une nombreuse postérité.

Après la mort de Henri VI, duc de Brabant, en 1260, le sire de Herstal, en qualité de cousin du défunt, voulut s'emparer de la tutelle des jeunes princes de Brabant; mais la duchesse Alix, soutenue par les principaux nobles Brabançons, se maintint dans ses droits de tutrice naturelle et força Henri à se retirer dans ses domaines. A l'avènement de Jean I au duché de Brabant, le duc, qui appréciait les grandes qualités du sire de Herstal, l'appella à sa cour et lui accorda une large part dans sa confiance. Il accompagna le duc de Brabant dans toutes ses expéditions, et participa à toutes les transactions qui eurent lieu de son temps. En 1285, le roi de France, Philippe-le-Hardi, engagea le duc de Brabant à l'assister dans la guerre qu'il venait de déclarer à l'Arragon. Henri de Herstal joignit encore ses troupes à la bannière brabançonne et se trouva avec son cousin au siège de Perpignan. Il y fut attaqué d'une maladie contagieuse qui décimait l'armée assiégeante, et il y succomba, ainsi que le roi de France. Henri fut vivement regretté de ses compagnons d'armes et du duc de Brabant, qui fit transporter ses dépouilles mortelles en Belgique, et les fit ensevelir dans un monastère près de Bruxelles.

Jean surnommé Tristan succéda à son père, en 1285. Il devait être fort jeune, lors de son avènement; car son bas âge l'empêcha d'assister à l'expédition de Woeringen. On y envoya cependant sa bannière et son contingent de troupes (1).

Il épousa Félicité de Luxembourg et mourut en 1309.

Henri II, fils de Jean Tristan, hérita de ses seigneuries. Il épousa Isabelle, dame d'Antoing et d'Épinoy, et mourut fort jeune, sans laisser de postérité, vers l'année 1318.

Jean, seigneur de Montcornet, frère puîné de Henri II, recueillit

(1) Butkens et Van Heelu.

son héritage; mais il n'en jouit pas longtemps : car il mourut le 25 août 1524 (1), à l'âge de 16 ans, sans avoir été marié et sans descendance.

Le décès de Jean II, dernier mâle de la maison de Herstal, fit tomber la seigneurie de Herstal en quenouille : elle appartient à sa sœur Béatrix. Celle-ci se voua au célibat et mena une vie édifiante et pleine de bonnes œuvres. Elle mourut en 1559, après avoir institué comme héritier de ses domaines son cousin Guillaume V, sire de Horn et d'Altena, fils de Jeanne de Louvain, tante de Béatrix (2).

La seigneurie de Herstal resta assez longtemps entre les mains des seigneurs de Horn. Elle fut cédée par ceux-ci à Lambert, sire d'Oupeye (3), dont les descendants la conservèrent jusqu'en 1455. Vers cette époque, Herstal fut vendu au sire de Croy, qui transporta cette seigneurie, en 1444, à Marie de Heinsberg, épouse de Jean, comte de Nassau (4).

La famille de Nassau-Orange conserva la propriété de Herstal jusqu'à la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre et prince d'Orange. Par le partage de sa succession, cette seigneurie fut assignée au roi de Prusse, Frédéric Guillaume, dont le fils et le successeur, Frédéric II, vendit cette baronnie, en 1740, à l'état de Liège pour une somme de 450,000 écus.

L'évêque Georges Louis de Berghes rendit, par cette vente, la principauté de Liège propriétaire définitive de la baronnie de Herstal, sur laquelle l'église de Liège avait déjà voulu faire valoir des prétentions à diverses époques, en se fondant sur ce que le domaine utile de Herstal avait été engagé à l'église de Liège en 1171, et sur ce que la suzeraineté lui en avait été cédée, avec une partie du territoire, par l'empereur Charles V, en 1550, en échange du terrain sur lequel fut bâtie la ville de Mariembourg.

Les seigneurs de Herstal de la maison de Louvain ont joui du droit de monnayage, ainsi que la plupart des barons de leur époque;

(1) Butkens, *ib.*, page 619.

(2) Butkens et Villenfagne.

(3) Hemricourt, 1<sup>re</sup> édition, page 44.

(4) Delvaux. Tome II, page 118.

mais on ignore où était situé leur hôtel des monnaies. Les monuments numismatiques qu'ils nous ont légués ne sont pas nombreux, et jusqu'à présent, le zèle des numismatistes n'est parvenu à nous faire connaître qu'un fort petit nombre de pièces. Le riche cabinet de Mr. Van der Meer, à Tongres, renferme deux monnaies, et les collections de M.M. De Coster et Serrure trois monnaies, qui portent le nom de Henri de Herstal. Je pense qu'on doit attribuer ces cinq monnaies à Henri I (1255 à 1285), à cause de la grande analogie que ces pièces présentent avec les monnaies contemporaines de Jean I, duc de Brabant.

La première pièce présente, à l'avvers, un écu au lion entouré des mots : + HENRICVS DNS; au revers, une croix évidée, entourée des mots : DE HARSSTAL, et cantonnée des lettres : G. H. I. S. (PL. X, n° 1) — (de la collection de Mr. Van der Meer et de celle de Mr. Verachter).

La deuxième pièce est pareille à la précédente, sauf la croix, qui s'y trouve cantonnée des lettres : P. E. T. R. (PL. X, n° 2).

Cette monnaie, qui se trouve dans les cabinets de M.M. Van der Meer, De Coster et Serrure, a été dessinée par Mr. Lelewel, au n° 66 de la planche III<sup>e</sup>, qui accompagne ses observations sur le type de la monnaie des Pays-Bas au moyen-âge. Les lettres qui cantonnent les croix de ces deux monnaies me paraissent devoir se rapporter au nom des monnayeurs qui les ont fabriquées.

La troisième pièce représente, à l'avvers, l'écu au lion entouré des mots : HEN. .... et offre, au revers, une croix cantonnée des lettres : H.  $\overline{A}$ . R. S. (PL. X, n° 5) — (de la collection de Mr. De Coster).

La quatrième pièce offre l'écu au lion entouré des mots : HRS DE LOVANIO, et, au revers, la croix cantonnée de 12 boules ou besants, et entourée des mots : MON-ETA RVT-TEN. (PL. X, n° 4).

Cette monnaie, qui appartient à la collection de Mr. Goddons, me semble avoir été frappée au village de Russon ou Rutten, près de Tongres. Ce village a fait partie du duché de Brabant et aura été compris dans l'apanage de Godefroid de Louvain, premier Sire de Herstal.

Les collections de M.M. Van der Meer, comte de Robiano, De Coster, Goddons et Serrure renferment aussi plusieurs monnaies au nom de Jean de Louvain, sire de Herstal, que je crois devoir attribuer à Jean Tristan (1285 à 1509) :

1° La première de ces pièces est un esterlin qui se trouve dans le cabinet de Mr. Van der Meer. Elle offre, à l'avers, une tête de face coiffée de la couronne baroniale et entourée des mots : + JOHANN. DE LOVANO; au revers, une croix cantonnée de 12 besants, entourée des mots... : (DNS) DE HARSTEL (PL. X, n° 5).

2° La deuxième pièce de cette série est aussi un esterlin qui se trouve dans les collections de M.M. De Coster et Maurice de Robiano. Il présente, à l'avers, une tête d'homme, de face, coiffée d'une espèce de couronne baroniale différente de celle de la pièce précédente, entourée des mots : + o JOHES o DE o LOVANO; au revers, une croix cantonnée de 12 besants, et entourée des mots : DNS DE HARSTEL (PL. X, n° 6).

3° M.M. De Coster et Serrure possèdent un gros qui offre, à l'avers, un écu au lion entouré des mots : + MONETA JOHANN. DE LOVANO; au revers, une croix entourée des mots : + JOHES DE LOVANO, et portant, pour légende extérieure : + NOMEN DOMINI SIT BENEDICTUM (PL. X, n° 7).

4° Un autre gros se trouve dans la collection de Mr. De Coster. Il représente, à l'avers, un portail semblable à ceux qui se trouvent sur les gros tournois de France, entouré des mots : MONETA RUTHES et orné d'une bordure de feuilles de trèfle. Au revers, il offre une croix entourée des mots : + JOHS X DE LOVANO, et pour légende extérieure : + BNDICTV : SIT : N... E : DNI : NRI : DEI : JHS. XPI (PL. X, n° 8).

Mr. Goddons possède un esterlin au nom de *Jean de Louvain*, sire de *Herstal*, qui diffère entièrement, quant à l'avers, de ceux que j'ai décrits ci-dessus. Cet avers présente une face de lion surmontée d'une couronne ducale et entourée des mots : + MONETA HARSTAL. Au revers, il porte les mots : JOH. DE LOVANO, entourant une croix cantonnée de 12 besants (PL. X, n° 9). La tête du lion, surmontée de la couronne ducale, avait fait présumer à Mr. Goddons,

lorsqu'il en donna la description et le dessin dans la deuxième livraison de la *Revue numismatique belge*, que cet esterlin avait été frappé par Jean I, duc de Brabant, qu'il croyait avoir été sire de Herstal, avant son avènement au duché de Brabant. On a pu voir, par les détails historiques qui précèdent, que cette attribution n'est pas la mienne, et que Jean I, duc de Brabant, ne posséda jamais la seigneurie de Herstal.

Dans le principe, j'avais attribué cette monnaie à Jean surnommé Tristan. Je pensais qu'il l'avait fait frapper avant l'époque où il osa mettre son effigie sur les monnaies qu'il forgea ; mais les judicieuses observations que Mr. De Coster a bien voulu m'adresser ont ébranlé mes convictions et m'ont rallié à son opinion. M. De Coster, se fondant sur la ressemblance qu'offre la pièce qui nous occupe avec les esterlins d'Édouard d'Angleterre, croit devoir attribuer cette monnaie à Jean II, propriétaire de la seigneurie de Herstal, à l'époque où le type édwardin fut introduit en Belgique et imité par plusieurs seigneurs contemporains de Jean II (1318 à 1324).

A ces neuf monnaies se borne maintenant la numismatique connue des sires de Herstal. Je terminerai donc ici la présente notice, en offrant mes remerciements aux amateurs qui ont bien voulu concourir à mon travail, et en faisant des vœux pour que les recherches ultérieures des numismatistes nous permettent de compléter une série monétaire qui se lie si intimement à celle des ducs de Brabant.

A. PERREAU.

---

APPENDIX.

---

Au moment où les recherches précédentes sur Herstal allaient être livrées à l'impression, je reçus communication d'une monnaie de Herstal qui fait partie du cabinet de Mr. Serrure, de Gand, et qui m'était restée inconnue.

Cette belle pièce est un gros de Jean III, duc de Brabant, que ce prince a fait frapper en sa qualité de Seigneur de Herstal. Elle représente, à l'avant, une effigie royale couronnée et tenant sceptre et globe, entourée des mots : JOH..... BRABANTIE DUX; au revers, une croix ornée et entourée de l'inscription : MONETA DE HARSTALIS (PL. X, n° 10).

Cette monnaie est un monument précieux pour l'histoire de Herstal. Par elle se termine probablement la série monétaire de ce fief; car elle a été incontestablement frappée après la mort de Béatrix (1539), par le décès de laquelle s'éteignit la maison de Herstal issue de celle de Louvain.

A cette époque, le fief-lige de Herstal fit retour au duc de Brabant, et les biens allodiaux passèrent à la maison de Horn.

Jean III aura fait alors frapper cette monnaie pour constater sa prise de possession de la seigneurie qui lui revenait d'après le droit féodal.

Le retour du fief-lige de Herstal aux ducs de Brabant explique la cession d'une partie du territoire de cette seigneurie, faite par Charles V aux Liégeois, en 1550, et les droits qui en résultèrent pour les évêques de Liège.

A. PERREAU.





